



COMMISSION SCOLAIRE  
DU LAC-SAINT-JEAN

## **AVIS PUBLIC**

### **Avis d'adoption d'un règlement**

Avis est par la présente donné que le Règlement 2010-1 concernant la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents a été adopté lors de la séance du conseil des commissaires du 20 avril 2010. Ce règlement entrera en vigueur le 24 mai 2010.

Donné à Alma, le 18 mai 2010

Christine Flaherty,  
Secrétaire générale et directrice  
des communications  
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean  
Centre administratif  
350, boul. Champlain Sud  
Alma (Québec) G8B 5W2  
Tél. : 418 669-6000 poste 5201

[www.cslsj.qc.ca](http://www.cslsj.qc.ca)